

Bureau

Compte-rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : 29/04/2022 le 3 mai 2022	Séance du jeudi 28 avril 2022 qui s'est déroulée à Grand Besançon Métropole - La City - Salle Robert SCHWINT et en visioconférence	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale Jean-Philippe DEMILLIER
--	---	---

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 28/04/2022 à 18 heures 03, salle Robert SCHWINT - La City - 2 rue Gabriel Plançon à Besançon et en visioconférence, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole (GBM).

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 17/03/2022

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Monsieur Yves MAURICE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 17/03/2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Commission n°01 : Relation avec les communes et avec la population et moyens des services publics

↳ R.2 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel au poste de professeur d'enseignement artistique - viole de gambe au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional à temps non complet, dans le cadre des dispositions des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel au poste de responsable PC sécurité - sûreté au sein de la Direction Parc Automobile et Logistique à temps complet, dans le cadre des dispositions des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel au poste de technicien géomaticien au sein de la Direction des Systèmes d'Information à temps complet, dans le cadre des dispositions des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel au poste de concepteur projeteur à la Direction Architecture et Bâtiment à temps complet, dans le cadre des dispositions des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel au poste de chargé de mission agriculture alimentation au sein du service environnement et cadre de vie, à temps complet, dans le cadre des dispositions des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

↳ R.3 - Revalorisation de la rémunération d'agents contractuels en CDI

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'évolution de la rémunération correspondant à l'emploi de directeur à la Direction Communication qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 1er juin 2022 ;
- se prononce favorablement sur l'évolution de la rémunération correspondant à l'emploi de chef du service Tourisme au Pôle Développement qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 1er juin 2022 ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants aux contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

↳ R.4 - Garanties d'emprunts – Compétence Habitat (28 avril 2022)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la demande de garantie d'emprunt déposée en matière d'habitat par NEOLIA pour un montant total de 76 071,45 €,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

↳ R.5 - Fonds d'aide Manifestations Sportives : attribution de subventions

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 5 subventions d'un montant total de 18 500 €, dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le premier semestre 2022, détaillées comme suit :

- 10 000 € à la Ville de Besançon pour Vital été,
- 1 000 € au Football Club de Montfaucon pour le Trail de Montfaucon,
- 500 € à l'association « Nos Enfants d'Ailleurs » pour le Panora'Trail,
- 4 000 € au Centre Omnisports Pierre Croppet pour le Raid Handi Forts,
- 3 000 € à l'association « Le Soleil Brille Pour Tout le Monde » pour un Championnat de France de Para-escalade.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

↳ R.6 - Base d'Osselle : Convention avec le club Besançon Triathlon

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le principe et les contours du partenariat avec le club Besançon Triathlon pour les années 2022 et 2023,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe de ce rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

↳ R.7 - Base d'Osselle : convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Doubs

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le principe et les contours du partenariat avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Doubs pour la période 2022 à 2024,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

↳ R.8 - Animations commerciales et artisanales - Attribution de subvention à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon dans le cadre des samedis piétons

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon au titre des samedis piétons 2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

↳ R.9 - Fonds « Développement durable » - Attribution d'une subvention à l'association « Foire aux saveurs d'Automne »

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution à l'association « Foire aux saveurs d'automne » d'une subvention de 2 000 € au titre du fonds « Développement durable », pour l'organisation de la 31^e Foire aux saveurs d'automne en 2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

↳ R.10 - Fonds « Développement durable » - Attribution d'une subvention à l'association Comité de quartier Rosemont Saint-Ferjeux

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution à l'association Comité de quartier Rosemont Saint-Ferjeux d'une subvention de 1 000 € au titre du fonds « Développement durable », pour l'organisation de la semaine du bien-être du 27 au 30 avril 2022, à la Maison du quartier de Rosemont Saint-Ferjeux à Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Bureau

Séance du 28 avril 2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City - 2 rue Gabriel Plançon - 25000 BESANCON et en visioconférence, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 18h14.

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°2), M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient présents en visioconférence : Mme Marie ETEVENARD, M. Aurélien LAROPPE.

Etaient absents : M. Loïc ALLAIN, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Nathan SOURISSEAU.

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE.

Procurations de vote : M. Loïc ALLAIN à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Marie ETEVENARD à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET à Mme Catherine BARTHELET, M. Olivier GRIMAITRE à M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY à M. Gilles ORY, M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Françoise PRESSE.

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 28 avril 2022

*Salle Robert Schwint – 1^{er} étage de GBM
et en visioconférence*

ORDRE DU JOUR

1^{ÈRE} PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL	3
Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole	3
Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 17/03/2022	3
Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services	4
Rapport n°2 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutements	4
Rapport n°3 - Revalorisation de la rémunération d'agents contractuels en CDI	5
Rapport n°4 - Garanties d'emprunts – Compétence Habitat (28 avril 2022)	5
Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport	5
Rapport n°5 - Fonds d'aide Manifestations Sportives : attribution de subventions	5
Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique	5
Rapport n°6 - Base d'Osselle : Convention avec le club Besançon Triathlon	5
Rapport n°7 - Base d'Osselle : Convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Doubs	5
Rapport n°8 - Animations commerciales et artisanales - Attribution de subvention à l'office de commerce et de l'Artisanat de Besançon dans le cadre des samedis piétons	5
Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable	5
Rapport n°9 - Fonds « Développement durable » - Attribution d'une subvention à l'association « Foire aux saveurs d'Automne »	5
Rapport n°10 - Fonds « Développement durable » - Attribution d'une subvention à l'association Comité de quartier Rosemont Saint- Ferjeux	6

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Bureau Séance du jeudi 28 avril 2022

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Grand Besançon Métropole, Salle Robert Schwint, en La City – 2, rue Gabriel Plançon – 25 000 Besançon et en visioconférence, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 20h23.

1^{ÈRE} PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du 17/03/2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonjour à tous. Nous allons commencer cette séance de Bureau. Nous sommes encore en format mixte. Les pouvoirs sont les suivants : Loïc ALLAIN à Christian MAGNIN-FEYSOT, Marie ETEVENARD à Lorine GAGLILOLO, Gilbert GAVIGNET à Catherine BARTHELET, Michel JASSEY à Gilles ORY, Aurélien LAROPPE à François BOUSSO, Nathan SOURISSEAU à Françoise PRESSE. Olivier GRIMAITRE est excusé. Sont présents en visioconférence Marie ETEVENARD et Aurélien LAROPPE. Comme nous sommes nombreux, je vous demande d'être très attentifs. De plus, il fait chaud. Nous avons des températures tout à fait particulières. Je vous propose de donner la parole à Christophe LIME qui me dit avoir une bonne nouvelle à nous annoncer.

M. LIME.- Oui. Hier, j'étais au Conseil d'Administration de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) à laquelle Grand Besançon Métropole est adhérente soit au titre de l'énergie, soit au titre de l'eau. Était discutée la question du congrès de juin 2024. La candidature de Grand Besançon Métropole a été retenue. Je pense que c'est une bonne nouvelle. Ce congrès accueillera 1 500 congressistes. Il y a parfois 2 000 personnes présentes dans la journée, avec des éléments conséquents pendant toute la semaine. Il y a également le soutien, notamment dans l'actualité, avec l'ensemble des 8 syndicats d'énergie de la Région, y compris de la région Bourgogne. Les syndicats de Bourgogne nous ont soutenu dans cette démarche. Je pense donc que c'est intéressant.

Je voulais simplement attirer l'attention, parce que nous sommes tous dans les réseaux. Je pense qu'obtenir de tels congrès n'est pas si compliqué. Si chacun active ses réseaux lorsqu'ils sont à certains endroits, on peut attirer du monde. C'est déjà une vraie notoriété pour notre collectivité. Par ailleurs, c'est quand même de l'activité pour nos hôteliers, pour les restaurateurs et pour Micropolis qui est quand même sous notre responsabilité. Je pense donc qu'il est important que chacun soit moteur dans ce type de démarche. En 7 ou 8 ans, c'est le deuxième congrès de plus de 1 000 personnes que j'attire. Je peux vous assurer que l'on en parle encore, c'est-à-dire que l'accueil, c'est aussi de la notoriété. Quand on parle de tourisme et de notoriété, cela passe aussi par ces congrès. Je voulais donc simplement commencer cette séance par une bonne nouvelle.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avons-nous une deuxième bonne nouvelle ?

Mme BARTHELET.- Non. Je voulais simplement dire que j'adhère parfaitement au propos. Je rêve d'accueillir un colloque sur trois jours, mais on n'ose pas prendre le risque pour des raisons de

solidité financière de l'Agence. Cela nous fait peur de nous engager. Ce sont quand même des moyens importants à mettre à disposition. Pour l'instant, c'est ce qui nous a freinés, mais nous l'avons fait avec les Rencontres des Directeurs de l'Agence. C'est le réseau 52, mais c'est quand même important. Je vous confirme qu'ils ont adoré, ils ont un excellent souvenir. Nous étions passés par la Citadelle, nous avons dîné dans la chapelle, nous avons fait la visite de la ville. Ils ont adoré, certains sont restés pour le week-end. C'est la même chose pour les Rencontres Nationales des SCoT.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons vu dernièrement des congrès s'organiser. D'ailleurs, nous avons nos hôtels. C'est là que nous voyons que nous sommes saturés assez rapidement, puisque lorsque nous avons de telles rencontres, ils sont très vite saturés. C'est la preuve qu'il faut aller les chercher. Vous avez raison, là où nous sommes, nous avons tous plus ou moins de présence dans des réseaux nationaux. C'est donc à nous de le dire, et je l'ai répété ce matin à un réseau de fédérations de mutuelles qui serait peut-être aussi intéressé de venir nous voir l'année prochaine.

M. BAULIEU.- Ils ont des sous ! *Rires.*

Mme BARTHELET.- D'autant plus que ce sont souvent des colloques qui n'ont pas lieu en juin ou en septembre, mais plutôt en octobre ou novembre, à des moments plus calmes pour la ville.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je crois que cette année, nous avons dépensé toutes nos enveloppes pour les congrès. Il y a eu des années où c'était un peu mou. Nous pourrions peut-être penser dans le sens inverse. Nous avons des élus qui ont du talent pour aller chercher et proposer le territoire comme étant un lieu de congrès et de colloque. Merci pour ces annonces. En effet, c'est très important que nous puissions avoir ces meilleurs ambassadeurs. Ce sont ceux qui sont venus ici et qui ont trouvé qu'il serait intéressant d'y revenir. Nous avons gagné le gros lot du territoire, le deuxième plus vieux de France, malgré la sécheresse et en ayant pourtant un déficit.

Je vous propose maintenant de désigner un secrétaire de séance. Yves MAURICE sera secrétaire de séance. Merci, Yves.

Le quorum est largement atteint. Les pouvoirs ont été annoncés. Les élus concernés par les conflits d'intérêts sont indiqués.

Êtes-vous d'accord pour approuver le procès-verbal de la dernière séance ? Y a-t-il des modifications ou des commentaires ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le procès-verbal est adopté.

M. MAURICE.- J'ai juste un petit commentaire à faire. Pour la première fois, j'ai assisté à un Bureau en visio. Je trouve assez désagréables tous les bruits de fond que l'on entend en visio. Je n'incrimine personne, mais il y avait des rires, ou autres. Je trouve donc que c'est extrêmement désagréable en visio. Je voulais le dire, parce que nous avons même parfois du mal à percevoir les commentaires.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le problème des visios lorsque l'on est en collectif, lorsque quelqu'un tourne les pages à proximité de la personne qui parle, c'est horrible. Nous allons essayer d'arrêter de rire et de ne pas trop tourner de pages. Le procès-verbal a donc été adopté, mais tu as raison.

Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Rapport n°2 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutements

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'il n'y a pas de demande particulière, je mets aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté, merci. Si vous souhaitez faire un commentaire, n'hésitez pas à vous faire entendre, parce que parfois, je peux ne pas vous voir.

Rapport n°3 - Revalorisation de la rémunération d'agents contractuels en CDI

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous remercie.

Rapport n°4 - Garanties d'emprunts – Compétence Habitat (28 avril 2022)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce rapport est classique. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté, merci.

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

Rapport n°5 - Fonds d'aide Manifestations Sportives : attribution de subventions

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous voilà partis dans la belle période. S'il n'y a pas de commentaire, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté, merci.

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Rapport n°6 - Base d'Osselle : Convention avec le club Besançon Triathlon

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est aussi habituel. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous remercie.

Rapport n°7 - Base d'Osselle : Convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Doubs

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est une question de gestion. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous remercie.

Rapport n°8 - Animations commerciales et artisanales - Attribution de subvention à l'office de commerce et de l'Artisanat de Besançon dans le cadre des samedis piétons

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous remercie.

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Rapport n°9 - Fonds « Développement durable » - Attribution d'une subvention à l'association « Foire aux saveurs d'Automne »

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté, merci.

Rapport n°10 - Fonds « Développement durable » - Attribution d'une subvention à
l'association Comité de quartier Rosemont Saint- Ferjeux

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous remercie.

La séance est levée.